



AZUR DISTILLATION

A l'attention de Monsieur le Directeur Général
1660 Route de Barjols,
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, le 31 Juillet 2017

Objet : Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre du projet d'implantation de notre future unité de traitement des effluents de caves vinicoles, 1660 Route de Barjols, à SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME dans l'enceinte de votre site AZUR DISTILLATION et conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.


Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre unité, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- évacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- interdictions ou limitations d'accès ;
- suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- surveillance des effets des installations sur l'environnement

Nous nous assurerons ainsi de la remise en état des lieux pour qu'il ne s'y manifeste aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, et ceci, dans la perspective d'un futur usage industriel du site.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état des lieux, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire pouvant vous être utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distinguée.


Jean-Claude ANTHOINE
Directeur Général,
AZUR BIO TRAITEMENT
Société par actions simplifiée
RCS Draguignan S27 909 259